

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04 13 31 54 03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD18. Reclassement d'une section dans la voirie communale d'Eguilles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil municipal d'Eguilles, en séance du 11 juillet 2019, a approuvé le reclassement d'une section de la RD18, du PR 5+000 au PR6+000, dans la voirie communale.

La Commune d'Eguilles, représentée par son Maire, Monsieur Robert DAGORNE, a sollicité ce reclassement par courrier en date du 18 juillet 2019.

Sur cette section qui traverse le quartier des Plantiers, la Commune d'Eguilles envisage de créer des aménagements de type urbain.

Considérant que l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, modifié par l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015, dispense d'enquête publique préalable ce reclassement puisqu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de cette voie, le Département peut confirmer ce changement de domanialité et se prononcer de manière définitive sur ce reclassement.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL